

## Agent de maîtrise (C2)

### Informations sur le concours

Publié le :	10-06-2026
Filière :	Filière technique
Catégorie :	C
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Interne
Nombre de postes offerts par l'établissement :	1
Adresse d'envoi email des candidatures :	
Date du concours :	02-09-2026

### Informations sur l'établissement

Nom :	CENTRE HOSPITALIER LOUIS PASTEUR
Ville :	39100 Dole
Site Web :	<a href="https://www.ch-dole.fr/">https://www.ch-dole.fr/</a>

### Pour candidater

Date limite de candidature :	01-08-2026
Conditions de candidature :	

Les agents de maîtrise de la fonction publique hospitalière sont recrutés par voie de concours interne sur titres ouvert, dans chaque établissement, aux candidats justifiant de trois années au moins de services public au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

A l'appui de leur demande d'admission à concourir, les candidats doivent fournir les pièces suivantes :

- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre ;
- Un curriculum vitae détaillé établi par le candidat sur papier libre ;
- Un état des services accomplis ;
- Les diplômes, titres et certificats dont ils sont titulaires ;
- La copie de la dernière évaluation professionnelle réalisée par l'encadrement ;
- Extrait de Casier Judiciaire (ce document est demandé par le service des Ressources Humaines).

Le Directeur de l'établissement organisateur du concours arrête la liste des candidats autorisés à prendre part au concours, après avoir vérifié qu'ils satisfont aux conditions prévues à l'article 4 de l'Arrêté du 5 mars 2019.

Pièces à fournir :

Les agents de maîtrise de la fonction publique hospitalière sont recrutés par voie de concours interne sur titres ouvert, dans chaque établissement, aux candidats justifiant de trois années au moins de services public au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

A l'appui de leur demande d'admission à concourir, les candidats doivent fournir les pièces suivantes :

Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre ;  
Un curriculum vitae détaillé établi par le candidat sur papier libre ;  
Un état des services accomplis ;  
Les diplômes, titres et certificats dont ils sont titulaires ;  
La copie de la dernière évaluation professionnelle réalisée par l'encadrement ;  
Extrait de Casier Judiciaire (ce document est demandé par le service des Ressources Humaines).

Le Directeur de l'établissement organisateur du concours arrête la liste des candidats autorisés à prendre part au concours, après avoir vérifié qu'ils satisfont aux conditions prévues à l'article 4 de l'Arrêté du 5 mars 2019.

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

Centre Hospitalier Louis pasteur  
Madame la Directrice par Intrérim  
Gestion Concours  
avenue Léon Jouhaux  
39100 DOLE